

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVARS

Séance du 20 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 14 janvier 20126, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier SOUFFLET, Maire. La séance a été publique.

Présents : Olivier SOUFFLET, Michèle BEAUJOUAN, Adoline MANZONI, Kewin JALLADEAU, Bruno PEDINI, Christian SEVESTRE, Martine LEA, Céline SOUFFLET, Corinne GUET, Yves DEVILLE, et Corinne PELLETIER

Absents excusés : Cécile BORGIOLI-PERINEAU a donné pouvoir à Corinne PELLETIER

Absents : Nicolas PATRIX, Bruno LABLAINE et David MASSOL,

- ❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Martine LEA est désignée secrétaire de séance.

<i>Pouvoirs : 1</i>	<i>Nombre de membres en exercice : 15</i>
<i>Absents excusés : 1</i>	<i>Nombre de membres présents : 11</i>
<i>Absents non excusés : 3</i>	<i>Nombre de membres votants : 12</i>

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du 18 novembre 2025 est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

N° d'ordre	Titre	Vote
	Aucune délibération	

SUIVI DES AFFAIRES EN COURS

- Suivi des derniers aménagements de la nouvelle cantine-garderie et des écoles.
- Modification simplifiée du PLU : prochaine réunion à la DDT le 29/01/2026
- Nouvelle aire de jeux commandée

ORDRE DU JOUR

Demandes de subventions : Délibération reportée nous avons jusqu'au 31/03 pour les déposer compte tenu des élections

DECISIONS

Liste des décisions prises en application de la délibération n°2023-06 en date du 14 mars 2023 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122-22.

2025-47 du 29 octobre 2025 : d'accorder le renouvellement d'une concession trentenaire à Madame BREDEL Marie-Françoise pour la concession trentenaire déjà accordée le 03/11/1983 dans le cimetière communal.

2025-48 du 04 novembre 2025 : De ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS 71 Rue de Spoir - cadastrée section ZI 24, d'une superficie totale de 36a 63 ca, appartenant à Monsieur JUIN Jean-Pierre.

2025-49 du 02 décembre 2025 De ne pas exercer son droit de préemption sur le fonds de commerce appartenant Madame BENIS Laure (boulangerie) sis à THIVARS – 44 route Nationale.

2025-50 du 16 décembre 2025 : De ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS - 38 rue de la Berthelot - cadastrée section ZB 129, d'une superficie totale de 7a 61 ca, appartenant à Monsieur MAYEUR Franck.

2025-51 du 16 décembre 2025 : De ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS - 22 rue du Fer à Cheval - cadastrée section ZE 177, d'une superficie totale de 7a 81 ca, appartenant aux Consorts CHAILLOU.

2025-51 du 16 décembre 2025 : De solliciter, au titre de la DETR 2026, l'octroi d'une subvention pour le projet du logement de la boulangerie.

2025-52 du 18 décembre 2025 : De solliciter, le Conseil Départemental pour les projets suivants :

- 1) Rénovation de la charpente et de la couverture de la dépendance de la salle associative
- 2) Relevage physique des concessions
- 3) Réfection de la couverture du préau de l'école élémentaire

2025-53 du 19 décembre 2025 : De ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS 14 rue Gunther - cadastrée section ZB 272, d'une superficie totale de 6a 67 ca, appartenant aux Consorts MONGUILLON.

2026-01 du 05 janvier 2026 : d'accorder la superposition sur une concession perpétuelle pour y déposer le corps de Monsieur DEROUIN.

2026-02 du 13 janvier 2026 : d'accorder une concession trentenaire à Monsieur POPOT.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- Qu'une réunion est prévue le 21/01/2026 entre les représentants de l'Etat, du Conseil Départemental et les Maires concernés pour le schéma « Poids Lourds ».
- Que la population de référence au 1^{er} janvier 2026 arrêtée par l'INSEE est de 1145 en population totale et 1119 en population municipale.
- Que les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Il demande aux conseillers de s'inscrire pour le tour de garde
- Qu'un constat vidéo authentifié par notaire a été réalisé ce jour dans le cadre de la modification du PLU
- Qu'une réunion publique aura lieu le 29 janvier concernant la thermographie aérienne et que le rendu des clichés aura lieu le 10 février 2026.
- Que les vœux du Maire à la population auront lieu le 23 janvier 2026.

TOUR DE TAPIS

- **Madame GUET** donne un retour positif des nouvelles décorations de Noël. Elle propose que pour l'année prochaine les nouvelles décorations soient plus axées sur la rue Nationale. **Réponse** : cette proposition sera transmise au prochain conseil municipal.

- **Monsieur DEVILLE** demande si les habitants du lotissement de la Sente aux Anes ont été informés des travaux réalisés pour l'écoulement des pluviales. **Réponse** : un courrier leur a été distribué, et nous avons eu des remerciements.
- **Monsieur DEVILLE** fait la liste des travaux toujours en attente de finalisation ainsi que des différents dossiers en cours afin que le prochain conseil municipal puisse en être informé.
- **Monsieur DEVILLE** rappelle la demande d'ouverture de fenêtre aux vestiaires du stade. **Réponse** : cette demande sera examinée au moment du vote du budget.
- **Monsieur SEVESTRE** fait le compte-rendu de la réunion du comité intercentres du territoire chartrain du 09 décembre 2025.

Prochaine séance du conseil municipal : le mardi 3 mars 2026 à 20h

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Martine LEA

Olivier SOUFFLET